Edition n° 2099
Lundi 17 septembre 2012

Deux 17 septembre. 1822, Champollion, natif de Figeac dans le Lot, porte à la connaissance des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris un certain mémoire sur l'écriture égyptienne. Le mystère des hiéroglyphes est percé ! En 1824, sort son célèbre « Précis du système hyéroglyphique ». 1979, l'enseigne Mac Donald's, créée en 1955, arrive en France. Fin 2010, la chaîne de restauration rapide était implantée dans 117 pays.

UN LUNDI DES CHANTIERS

De la seconde jeunesse du iPhone 5 en France ?

Badaboum ! A peine sortie, voilà que la « petite merveille » de la firme à la Pomme s'avère être incompatible avec la 4G française. Déception ? Après tout, nul n'est obligé d'emprunter un avion de chasse pour déposer les enfants à l'école ou acheter son pain. Du moins la grande majorité...

Si vous êtes toutefois dans le cas contraire, quelques raisons d'espérer un prochain déblocage de la situation.

Sachez tout d'abord que les opérateurs français, qui ont acheté à l'état français fin 2011 des fréquences 4G dans les bandes des 800 MHz et 2,6 GHz pour l'astronomique somme de 3,6 milliards d'euros, disposent aussi de fréquences dans la bande des 1800 MHz nécessaire à la 2G mais... techniquement compatible avec la 4G !

Pour qu'une reconversion des 1800 MHz soit envisagée, l'ARCEP a audité cet été tous les opérateurs intéressés par cette réallocation et on attend en principe ses conclusions le 28 septembre. Premier concerné, Bouygues Telecom qui dispose du plus important lot de fréquences dans cette bande. SFR et Orange seraient plus à la peine... Ils en ont moins et elles sont de plus pour moitié absorbées par la 2G, dont le trafic Free Mobile (5,4% du marché français) passant encore majoritairement par le réseau de l'opérateur historique. Pour les deux acteurs plus haut cités, un déblocage de la fréquence des 1800 MHz reviendrait *de facto* à privilégier un seul opérateur, Bouygues Telecom, et nuirait à la concurrence.

Free Mobile qui ne dispose pas de fréquences 2G n'est donc pas opposé à ce déblocage en ce sens que Bouygues Telecom pourrait, dans le cadre d'une redistribution des cartes sous l'égide de l'ARCEP, lui rétrocéder de la ressource compatible avec un iPhone 5 *full 4G*. Un projet soutenu par Iliad qui vient de déclarer à l'appui : « *Ce refarming (ndrl. réaménagement des bandes) est crucial pour le groupe (...), car il s'agit de la principale opportunité de rééquilibrer l'allocation spectrale entre les opérateurs avant la fin de la décennie* ».

Cette reconversion de la bande des 1800 MHz, sujet assez sensible au regard de ce qui précède, pourrait n'être qu'une première étape de l'implantation de la 4G en France. Bouygues en tout cas pousse en ce sens et confirme être en mesure de proposer des offres en 4G aux possesseurs de l'iPhone 5 dans le courant du premier semestre 2013. En attendant que les choses évoluent, il faudra se contenter d'un smartphone « bridé », même si Orange et SFR insistent sur l'amélioration de leur réseau 3G pouvant délivrer jusqu'à 42 mégabits. Ou patienter jusqu'à la commercialisation d'une nouvelle version directement compatible avec les fréquences 4 G françaises.... A suivre !

Audiovisuel et Télécoms même combat ?

Au premier le CSA (Comité Supérieur de l'Audiovisuel) qui a succédé en 1989 à la CNCL (Commission Nationale de la Communication et des Libertés), elle-même prenant le relai en 1982 de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle. Respect de la loi par les chaînes TV et radios émettant depuis la métropole, attribution gratuite des fréquences pour une durée de cinq ans et nomination (suspendue du temps de la présidence Sarkozy) des responsables de l'audiovisuel public font partie de ses prérogatives

On connaît mieux l'ARCEP... Sa mission consiste à veiller au respect des grandes règles concurrentielles dans les Télécoms, en accompagnant le développement des réseaux et des services. L'une de ses missions, et pas des moindres, réside dans l'attribution de licences (à Free Mobile dernièrement) dans un marché qui globalement grossi de 50 % en une quinzaine d'années. Deux gendarmes dont le premier ministre actuel interroge « *l'efficacité des modes de régulation (...) à l'heure où les contenus audiovisuels sont de plus en plus diffusés par l'Internet fixe et le mobile* », et pour lesquels il a demandé des « *propositions de rapprochement* » à trois ministères (Culture et Communication, Redressement Productif et Economie Numérique). A l'origine de ce chantier, le fait que les contenus du Web seront à terme accessibles via les TV connectés dont la commercialisation débute à peine. Et à nouveau à cette question de fond : comment domestiquer et légiférer Internet pour empêcher la circulation de données illicites ou le téléchargement pirate ?

Les premières suggestions des ministères sont attendues pour fin novembre. Face à l'imbroglio juridique et au redécoupage des compétences qui se dessine, d'aucuns penchent déjà pour un rapprochement par étapes, par le truchement de collèges distincts, à chacun un domaine spécifique, sous couvert d'une instance supérieure. Notez que la question avait été écartée lors de la campagne présidentielle de F. Hollande par un groupe de travail qui la jugeait trop délicate.

Sources : UF, Le Figaro, AFP, Libération, Iliad.

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaître dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.